

**mazars**

109 Rue Tête d'Or – CS 10363  
69451 Lyon

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
Tour Majunga 6 Place de la Pyramide  
92 908 Paris la Défense

**SGAPS APICIL**

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Lyon-Riom  
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Deloitte

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre  
Capital de 2 188 160 euros – RCS Nanterre 572 028 041

## **SGAPS APICIL**

Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale  
38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la SGAPS APICIL,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la SGAPS Apicil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

## Estimation des provisions techniques

### Risque identifié

Les provisions techniques brutes, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 8 002 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent, à hauteur de 6 700 millions d'euros à des provisions d'assurance vie, et à hauteur de 1 302 millions d'euros à des provisions d'assurance non-vie. Ces provisions sont présentées dans les notes 5.4.5.5, 6.17 et 7.8 de l'annexe aux comptes combinés.

Elles requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses et des modèles de calcul à utiliser pour leur détermination.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

### Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a notamment comporté les travaux suivants conjointement avec nos spécialistes en actuariat :

Pour les provisions techniques relatives aux contrats santé et prévoyance (provisions non vie) :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité du dispositif de contrôle interne et des contrôles clés relatifs aux processus de gestion des prestations santé et prévoyance et à la détermination de ces provisions ;
- Apprécier la pertinence des méthodes et le caractère approprié des hypothèses de calcul utilisées pour l'estimation de ces provisions ;
- Contrôler le déversement des données de gestion dans la comptabilité ;
- Procéder à notre revue contradictoire des provisions.
- Analyser le dénouement des provisions au titre des exercices antérieurs avec les charges réelles des prestations (analyse des boni/mali du dénouement) ;

Pour les provisions relatives aux contrats épargne (provisions vie) :

- Prendre connaissance et tester le dispositif de contrôle interne autour des processus de gestion des souscriptions et des prestations ;
- Contrôler le déversement des données de gestion dans la comptabilité ;
- Apprécier la permanence des méthodes et le respect des prescriptions de la réglementation applicable ;
- Vérifier l'enroulement des provisions mathématiques et analyser les sources de marge (chargements, marge financière) ;
- Apprécier la méthodologie et les hypothèses retenues pour l'estimation des provisions spécifiques couvrant des engagements de l'assureur.

## Cotisations et prestations dont la gestion est déléguée auprès de courtiers

### Risque identifié

La SGAPS Apicil délègue la gestion d'une partie significative de ses cotisations et de ses prestations auprès de courtiers. A ce titre, les courtiers sont à l'origine des contrats souscrits, recueillent les cotisations et versent les prestations auprès des adhérents ou assurés et transmettent ces informations aux entités combinées.

La fiabilité des cotisations et des prestations comptabilisées dépend ainsi de la qualité, de l'exhaustivité des informations transmises par les courtiers ainsi que des délais de leur transmission.

Par ailleurs, du fait de retard dans la transmission des informations par certains courtiers, la direction procède à une estimation des cotisations à recevoir et des prestations à reverser, rendue difficile par le fait que la société ne dispose pas de toutes les informations de gestion nécessaires.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la détermination des cotisations et prestations dont la gestion est déléguée constituaient un point clé de l'audit.

### Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- Apprécier le dispositif de contrôle interne mis en place pour contrôler les cotisations collectées et les prestations payées par les courtiers en :
  - o Testant les contrôles jugés clés pour notre audit, relatifs notamment à la reconnaissance du revenu, à la correcte séparation des exercices et à la gestion des sinistres ;
  - o Prenant connaissance des travaux réalisés par l'audit interne et de ses conclusions ;
- Apprécier le montant des cotisations à recevoir et des prestations à reverser comptabilisées à la date de clôture en :
  - o Appréciant la pertinence de la méthodologie de calcul utilisée ;
  - o Contrôlant l'intégrité et le déversement des données de gestion sur lesquelles sont basées le calcul des provisions.
  - o Analysant la cohérence des prévisions avec les données historiques ;
  - o Procédant à une revue contradictoire de la détermination des provisions.
  - o Examinant les boni/mali constatés sur les cotisations à recevoir et les prestations à payer des exercices précédents afin d'apprécier la qualité du processus d'estimation.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Nous précisons qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 du code des assurances.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la SGAPS Apicil par l'assemblée générale du 12 décembre 2016 pour le cabinet Mazars et du 9 novembre 2016 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 6<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés était dans la 7<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption dont 5 années depuis que la SGAPS APICIL est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par le législateur français.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de la SGAPS Apicil de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de la combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.




Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes


Fait à Lyon et Paris-La Défense, le 7 juin 2023.

Mazars

DocuSigned by:  
  
5863FC14947D49C...

Damien MEUNIER

Deloitte & Associés

DocuSigned by:  
  
26333CE1ADF94DA...

Jérôme LEMIERRE

**SANTÉ  
PRÉVOYANCE  
ÉPARGNE  
SERVICES FINANCIERS  
RETRAITE**

## **SGAPS APICIL**

**COMPTES COMBINES au  
31 décembre 2022**

**38, rue François Peissel  
69300 Caluire et Cuire**

## Sommaire

<b>1. Bilan - Actif</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Bilan - Passif</b> .....	<b>5</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES</b> .....	<b>6</b>
<b>4. COMPTE DE RESULTAT COMBINE</b> .....	<b>7</b>
<b>5. ANNEXE</b> .....	<b>8</b>
5.1 Référentiel comptable et réglementaire .....	8
5.2 Faits caractéristiques de l'exercice .....	8
5.2.1 Mise en place du FRPS .....	8
5.2.2 Marchés financiers .....	9
5.2.3 Effets de la conjoncture et du 100% santé sur les prestations santé .....	9
5.2.4 Engagement sociétal .....	9
5.2.5 Développement .....	10
5.2.6 Contrôles externes .....	10
5.2.7 Entrée dans le Groupe .....	10
5.2.8 Sorties du Groupe APICIL .....	12
5.3 Informations relatives au périmètre de combinaison .....	12
5.3.1 Entreprises combinées .....	12
5.3.2 Entreprises consolidées .....	13
5.3.3 Entreprises exclues du périmètre de combinaison .....	14
5.3.4 Définition des autres activités .....	15
5.3.5 Définition des activités bancaires .....	15
5.4 Règles et méthodes comptables .....	15
5.4.1 Méthodes de combinaison .....	15
5.4.2 Date de clôture des exercices des entités combinées .....	16
5.4.3 Méthodes préférentielles .....	16
5.4.4 Résultat exceptionnel .....	16
5.4.5 Méthodes et règles d'évaluation .....	16
5.4.5.1 Ecart d'acquisition .....	16
5.4.5.2 Ecart d'évaluation .....	17
5.4.5.3 Les placements financiers .....	17
5.4.5.4 La réserve de capitalisation .....	18
5.4.5.5 Les opérations techniques d'assurance .....	19
5.4.5.6 Provision pour risque d'exigibilité .....	21
5.4.5.7 Frais d'acquisition reportés (Vie) .....	21
5.4.5.8 Les opérations de réassurance .....	21
5.4.5.9 Les opérations de substitution .....	21
5.4.5.10 Les impôts différés .....	22

5.4.5.11 Provisions pour risques et charges .....	22
5.4.5.12 Ventilation des produits financiers.....	23
5.4.5.13 Eliminations des opérations réciproques intersectorielles.....	23
5.5 Fiscalité.....	24
5.5.1 Régime fiscal .....	24
5.5.2 Intégration fiscale.....	24
<b>6. Annexe au bilan .....</b>	<b>26</b>
6.1 Ecart d'acquisition .....	26
6.2 Actifs incorporels.....	26
6.3 Placements des entreprises d'assurance .....	27
6.4 Placements des entreprises bancaires .....	27
6.5 Placements représentant les engagements en unités de compte .....	27
6.6 Placements des autres entreprises.....	28
6.7 Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	28
6.8 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance .....	28
6.9 Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire.....	29
6.10 Créances sur les entreprises du secteur bancaire.....	29
6.11 Autres créances .....	29
6.12 Autres actifs .....	30
6.13 Compte de régularisation – Actif.....	30
6.14 Capitaux propres du Groupe .....	30
6.15 Contribution des entreprises aux capitaux propres part du Groupe.....	31
6.16 Passifs subordonnés.....	31
6.17 Provisions techniques.....	32
6.18 Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires.....	32
6.19 Provisions pour risques et charges.....	33
6.20 Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance .....	33
6.21 Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire .....	33
6.22 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire .....	34
6.23 Autres dettes .....	35
<b>7. Annexes Compte de résultat .....</b>	<b>36</b>
7.1 Produits financiers nets de charges.....	36
7.2 Résultat exceptionnel.....	36
7.3 Autres informations .....	36
7.4 Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie .....	37
<b>8 Annexes Autres informations .....</b>	<b>41</b>

# 1. BILAN - ACTIF

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements / Provisions	Net	Net
<b>Actifs incorporels</b>	<b>200 930</b>	<b>88 833</b>	<b>112 097</b>	<b>83 998</b>
- Portefeuille de contrats				
- Autres	113 936	67 038	46 898	36 356
- Ecart d'acquisition	86 993	21 795	65 199	47 642
<b>Placements des entreprises d'assurances</b>	<b>8 356 292</b>	<b>97 302</b>	<b>8 258 989</b>	<b>8 525 247</b>
- Terrains et constructions	172 280	30 769	141 511	155 123
- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	27 445	3 428	24 017	30 250
- Autres placements	8 156 567	63 105	8 093 462	8 339 875
<b>Placements représentant les engagements en unités de compte</b>	<b>12 952 373</b>		<b>12 952 373</b>	<b>13 196 139</b>
<b>Placements des entreprises du secteur bancaire</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3		3	2
- Autres placements	2		2	2
<b>Placements des autres entreprises</b>	<b>321 577</b>	<b>280</b>	<b>321 298</b>	<b>229 870</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>				<b>0</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>461 391</b>		<b>461 391</b>	<b>437 424</b>
<b>Créances nées des opérations d'assurances ou de réassurance</b>	<b>487 323</b>	<b>506</b>	<b>486 816</b>	<b>455 508</b>
<b>Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire</b>	<b>3 990</b>		<b>3 990</b>	<b>4 434</b>
<b>Créances sur les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>556 508</b>		<b>556 508</b>	<b>503 110</b>
<b>Autres créances</b>	<b>240 624</b>	<b>262</b>	<b>240 362</b>	<b>320 834</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>15 387</b>	<b>8 839</b>	<b>6 548</b>	<b>4 513</b>
- Immobilisations corporelles	11 302	8 780	2 522	4 513
- Autres	4 085	59	4 026	
<b>Impôts différés - actif</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>20 122</b>
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>267 352</b>		<b>267 352</b>	<b>234 264</b>
- Frais d'acquisition reportés	167 892		167 892	140 890
- Autres	99 460		99 460	93 374
<b>Différence de conversion</b>	<b>1 012</b>		<b>1 012</b>	<b>3 168</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>23 864 764</b>	<b>196 023</b>	<b>23 668 741</b>	<b>24 018 636</b>

## 2. BILAN - PASSIF

	31/12/2022	31/12/2021
		<b>K€</b>
<b>Capitaux propres du groupe</b>	<b>1 161 424</b>	<b>1 220 186</b>
- Capital social et fonds équivalents	16 186	18 144
- Primes	99 863	99 863
- Réserves combinées	997 180	1 059 562
- Résultat combiné	48 195	42 617
- Autres		
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>5 135</b>	<b>2 666</b>
- Réserves combinées minoritaires	3 352	1 149
- Résultat minoritaire	1 783	1 517
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>404 875</b>	<b>404 803</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>8 001 949</b>	<b>8 240 824</b>
- Provisions techniques vie	6 699 847	6 941 032
- Provisions techniques non-vie	1 302 102	1 299 792
<b>Provisions techniques en UC</b>	<b>12 957 929</b>	<b>13 179 816</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>25 759</b>	<b>21 103</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurances ou de réassurance</b>	<b>385 768</b>	<b>369 936</b>
<b>Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire</b>	<b>287 794</b>	<b>122 538</b>
<b>Dettes représentées par des titres</b>		
<b>Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>12 025</b>	<b>10 541</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>400 717</b>	<b>427 454</b>
<b>Impôts Différés - passif</b>	<b>3 097</b>	<b>0</b>
<b>Compte de régularisation - passif</b>	<b>22 269</b>	<b>18 768</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 668 741</b>	<b>24 018 636</b>

### 3. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

K€

	2022	2021
<b>Engagements reçus</b>	<b>263 274</b>	<b>280 738</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>100 895</b>	<b>183 837</b>
Avals, cautions et garanties de crédits	3 761	5 747
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	5 358	15 481
Autres engagements donnés	91 777	162 609
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires</b>	<b>272 135</b>	<b>221 032</b>
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés</b>		
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou unions</b>		
<b>Autres valeurs détenues pour le compte de tiers</b>		

## 4. COMPTE DE RESULTAT COMBINE

					K€	
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
	Activités assurances non-vie	Activités assurances vie	Activités bancaires	Autres activités	Total 2022	Total 2021
- Primes émises	1 020 172	2 514 029			3 534 201	3 334 633
- Variation des primes non acquises					0	
<b>- Primes acquises</b>	<b>1 020 172</b>	<b>2 514 029</b>			<b>3 534 201</b>	<b>3 334 633</b>
- Produits d'exploitation bancaire			12 592		12 592	8 604
- Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				112 744	112 744	89 557
- Autres produits d'exploitation	8 395	56 836		1 446	66 677	74 815
- Produits financiers nets de charges	15 253	-1 260 087		-1 882	-1 246 716	1 514 271
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 043 820</b>	<b>1 310 779</b>	<b>12 592</b>	<b>112 307</b>	<b>2 479 498</b>	<b>5 021 882</b>
- Charges des prestations d'assurance	-882 088	-1 087 910			-1 969 998	-4 508 443
- Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-8 519	35 396			26 877	18 653
- Charges d'exploitation bancaire			-4 985		-4 985	-3 126
- Charges des autres activités				-117 669	-117 669	-82 747
- Charges de gestion	-130 790	-175 370	-15 713		-321 873	-359 134
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-1 021 397</b>	<b>-1 227 883</b>	<b>-20 698</b>	<b>-117 669</b>	<b>-2 387 648</b>	<b>-4 934 797</b>
<b>Résultat de l'exploitation avant dot, aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>22 423</b>	<b>82 895</b>	<b>-8 106</b>	<b>-5 362</b>	<b>91 850</b>	<b>87 084</b>
- Transferts intersectoriels	-19 790	405	8 164	11 221	0	
<b>Résultat de l'exploitation avant dot, aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition et après transferts intersectoriels</b>	<b>2 633</b>	<b>83 300</b>	<b>58</b>	<b>5 859</b>	<b>91 850</b>	<b>87 084</b>
- Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-3 899	-4 364
- Autres produits nets non techniques					-4 333	-20
- Charges nettes du Fonds social					-5 800	-9 506
<b>Résultat de l'exploitation après dot, aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition</b>					<b>77 818</b>	<b>73 194</b>
- Résultats exceptionnels					234	811
- Impôts sur les résultats					-28 074	-29 872
- Impôts Différés Premier exercice						
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>					<b>49 978</b>	<b>44 134</b>
- Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence					0	0
- Compte de liaison						
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>					<b>49 978</b>	<b>44 134</b>
- Intérêts minoritaires					-1 783	-1 517
<b>Résultat net (part du groupe)</b>					<b>48 195</b>	<b>42 617</b>



## 5. ANNEXE

L'ensemble des éléments chiffrés présentés dans le bilan, les comptes de résultats et les annexes sont exprimés en milliers d'euros.

### 5.1 Référentiel comptable et réglementaire

La réalisation de comptes combinés est obligatoire pour les Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale, les Institutions de Prévoyance, les entreprises régies par le Code des Assurances et les Mutuelles ou unions de Mutuelles relevant du livre II du Code de la Mutualité.

Les Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale sont tenues d'établir et de publier des comptes combinés en application des dispositions des articles L.931-34 du code de la sécurité sociale et L.345-2 du code des assurances.

Les comptes combinés Groupe APICIL ont été élaborés conformément au règlement CRC n° 2020-01 du 9 octobre 2020, règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances, le code rural et le code de la sécurité sociale.

Ce règlement vient modifier le règlement CRC 2000-05 du 07 décembre 2000 et les suivants.

Les comptes combinés ne sont pas significativement impactés par les changements apportés par le règlement ANC 2020-01 qui s'applique pour la première fois de manière prospective aux transactions survenant postérieurement au 1er janvier 2021 ainsi qu'aux contrats conclus après cette date.

En termes de présentation des états financiers, les impacts du nouveau référentiel sont les suivants :

Au bilan :

- A l'actif du bilan, l'écart d'acquisition est inclus dans les immobilisations incorporelles ;
- A l'actif du bilan, les impôts différés sont inclus dans les autres créances ;
- Au passif du bilan, les impôts différés sont inclus dans les autres dettes.

Au compte de résultat :

- Présentation d'un résultat d'exploitation avant et après Dotation aux amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition.

### 5.2 Faits caractéristiques de l'exercice

#### 5.2.1 Mise en place du FRPS

Au 31 décembre 2021, le Groupe APICIL a mis en place un FRPS selon l'article 114 de la Loi dite « Loi Sapin 2 ». par transformation de la société d'assurance GRESHAM devenue APICIL EPARGNE RETRAITE. Les activités santé prévoyance et épargne non éligibles au FRPS de GRESHAM ont été transférées dans les autres entités du groupe et APICIL EPARGNE RETRAITE a accueilli l'essentiel des activités d'épargne retraite professionnelle du Groupe.

## **5.2.2 Marchés financiers**

L'événement majeur de l'année 2022 a été la hausse des taux d'intérêts dans les pays développés, d'une amplitude inédite depuis les années 70. Conséquence d'un durcissement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) face à une inflation qui finit l'année à 9,2% en zone euro. Sur la période, la BCE a relevé ses taux directeurs quatre fois, portant son principal taux à 2,5%. La hausse des taux s'est accompagnée d'un mouvement d'aplatissement puis d'inversion de la courbe entre les maturités 1 an et 50 ans. La volatilité sur les marchés des taux s'est également envolée dès le 2e trimestre atteignant 15,0% en septembre, alors qu'elle n'était qu'à 4,6% un an plus tôt et revenant, au 31/12/2022, à 10,9%.

Les marchés d'actifs risqués ont aussi subi des contreperformances notables en 2022, - 9,5% de baisse sur l'EuroStoxx50 (net return) et un élargissement des spreads (+72bps et +182bps sur les indices crédit Investment Grade et High Yield respectivement). L'immobilier commence à subir l'impact des hausses de taux.

## **5.2.3 Effets de la conjoncture et du 100% santé sur les prestations santé**

Depuis 3 ans, le contexte de l'assurance complémentaire santé est marqué par les effets de la pandémie de Covid 19 et ses multiples vagues, et la mise en place de la réforme du 100% santé, qui ont modifié sensiblement la structure des remboursements sur cette période.

Les effets de la réforme 100% santé arrivent progressivement à maturité après les fortes hausses de remboursements attendues et constatées en 2021 en particulier sur le dentaire. En 2022, le recours aux équipements en prothèses auditives est toutefois resté important, générant une hausse des remboursements encore significative sur ce poste.

Sur les autres postes, le niveau des remboursements s'est avéré particulièrement dynamique sur les honoraires hospitaliers et la pharmacie, tirant à la hausse l'évolution globale des prestations santé au niveau du Groupe, de manière plus marquée pour les populations les plus seniors. Le contexte d'inflation a pu peser aussi en fin d'année sur la tarification de certains actes et honoraires médicaux, notamment ceux ouvrant des possibilités de dépassements.

## **5.2.4 Engagement sociétal**

En déclinaison de sa raison d'être, le Groupe s'affirme comme un promoteur de l'inclusion et de la diversité, notamment dans le monde professionnel. En complément, le Groupe a renforcé son engagement environnemental avec 4 axes : l'intégration de l'environnement dans sa politique ISR, une trajectoire de réduction des impacts carbone, la sensibilisation des collaborateurs et un engagement dans le Grand Défi des entreprises pour la planète. L'engagement sociétal du Groupe été souligné en 2021 par la note A1 délivrée pour la performance extra-financière du Groupe.

### **5.2.5 Développement**

L'activité santé prévoyance est marquée par la poursuite de la signature de nouveaux accords de branche, de nouveaux partenariats sur l'acceptation santé et le maintien de sa politique de développement sur le marché collectif en veillant à la maîtrise des risques souscrits, dans un contexte d'évolution significative du risque arrêt de travail. En juillet 2022, APICIL Prévoyance a lancé sa nouvelle offre standard de prévoyance collective TOTEM, qui a obtenu le label d'excellence.

L'activité Epargne est restée soutenue en 2022 avec une collecte brute en hausse. Le taux de digitalisation, qui atteint des niveaux élevés, permet aux équipes de gestion d'absorber l'activité tout en améliorant la qualité. Les projets se poursuivent avec le développement des partenariats actuels (EQUITIM) ou nouveaux (NALO).

### **5.2.6 Contrôles externes**

L'ACPR a terminé le contrôle d'APICIL Prévoyance démarré en 2021 et a rendu ses conclusions en cours d'année via une lettre de suite. Apicil Prévoyance a mis en place un plan d'actions et rend compte régulièrement de son avancement.

En 2022, l'administration fiscale a procédé à une vérification de comptabilité sur l'entité GRESHAM pour les exercices 2019 et 2020. A la suite, un accord a été signé et une liasse fiscale rectificative a été déposée. Une contestation a été produite sur le redressement signifié.

En 2022, l'APCR a déclenché un contrôle de rentabilité des produits d'épargne retraite professionnelle regroupés dans le FRPS. A la clôture des comptes annuels, le contrôle était encore en cours.

### **5.2.7 Entrée dans le Groupe**

#### **BLUELINEA et BLUELINEA SERVICES :**

Le Groupe Apicil a intégré en 2022 une nouvelle activité de services dédiés au parcours du « bien vieillir ».

BLUELINEA dont la mission principale consiste à « Prendre soin de ses proches, qu'ils soient âgés ou en situation de handicap, à domicile ou en établissement » devient ainsi la première filiale cotée du Groupe Apicil.

A l'issue d'une augmentation de capital en juillet 2022 et d'une Offre Publique d'Achat en fin d'année, cette dernière est en conséquence détenue respectivement à hauteur de 44,61% et 15,79% par Apicil Prévoyance et Apicil Mutuelle.

BLUELINEA est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du groupe.

BLUELINEA détient BLUELINEA SERVICES à 100%. Par voie d'itération et du fait des nouvelles participations intermédiaires et respectives du concert Apicil Prévoyance et Apicil Mutuelle sur BLUELINEA ; BLUELINEA SERVICES est intégrée et consolidée selon la méthode de l'intégration globale par le Groupe.

## **GROUPE ALPHEYS (EX CRYSTAL PARTENAIRES) :**

En février 2022, le groupe Alpheys a acquis la société SUPPORTFI SAS. Elle est détenue à 100% par Alpheys Holding. SUPPORTFI SAS va poursuivre son activité en tant qu'éditeur de logiciel à destination des acteurs institutionnels de la distribution de produit d'épargne.

Elle est détenue à 100% par Alpheys Holding et indirectement par Apicil Prévoyance à hauteur de 40% selon la méthode d'intégration proportionnelle.

## **VERALTI SAS**

L'activité de la SAS VERALTI a réellement commencé au 1er janvier 2022. Elle emploie le personnel dédié à l'animation du courtage santé/prévoyance du groupe.

VERALTI SAS est détenue à hauteur de 99,73% par Apicil Prévoyance et 0,27% par Apicil Mutuelle.

Elle est ainsi intégrée et consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

## **One Life Holding**

Dans le cadre d'un renforcement des fonds propres d'APICIL Epargne, APICIL Prévoyance a apporté à APICIL Epargne la pleine propriété de la quasi-totalité des parts sociales lui appartenant dans la société The OneLife Holding (22%). A l'issue de cette opération, APICIL Epargne détient 99,76% de celle-ci (77,76% antérieurement).

## **Aliquis Conseil (ex Profinance)**

Une opération d'augmentation de capital par apport en numéraire avec attribution d'actions nouvelles et une autre par incorporation de réserve avec attribution d'actions gratuites ont eues lieu en mai 2022 au sein de la société Aliquis Conseil. Ces modifications de capital ont entraîné la baisse de la détention d'Apicil Prévoyance en la ramenant à 82,45% contre 90,90% en 2021. Aliquis Conseil (ex Profinance) reste intégrée et consolidée suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe Apicil.

## **Actil SAS**

Actil est détenue à hauteur de 70% par l'intermédiaire de sociétés du groupe Apicil Prévoyance contre 80% l'an dernier.

Cette baisse de détention fait suite à la sortie du Groupe de la Mutuelle Intégrance et de la Mutuelle MBTP SE avec effet rétroactif au 01/01/2022.

Actil SAS reste néanmoins intégrée et consolidée suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe Apicil.

## **5.2.8 Sorties du Groupe APICIL**

### **La Mutuelle MBTP SE**

A la suite de l'approbation et décision de l'ACPR du 15/12/2022, un protocole de sortie a été conclu avec la Mutuelle MBTP SE qui entraîne une sortie du périmètre combiné de la SGAPS à effet rétroactif au 01/01/2022.

Elle est en conséquence exclue du périmètre de la combinaison du Groupe.

### **La Mutuelle Intégrance**

A la suite de l'approbation et décision de l'ACPR du 08/07/2022, la Mutuelle Intégrance est sortie de la SGAPS avec effet rétroactif au 01/01/2022.

Elle est en conséquence exclue du périmètre de la combinaison du Groupe.

## **5.3 Informations relatives au périmètre de combinaison**

En application du règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances et des Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale régies par le Code de la Sécurité Sociale, le périmètre de combinaison du groupe APICIL est constitué par l'ensemble des entreprises qui sont, soit combinées entre elles, soit consolidées par l'une ou plusieurs des entreprises combinées.

### **5.3.1 Entreprises combinées**

Aux termes de l'article L 345-2 du code des assurances : « Lorsque au moins deux entités parmi les entreprises mentionnées à l'article L. 310-1 ou à l'article L. 310-1-1, les sociétés de groupe d'assurance définies à l'article L. 322-1-2, les compagnies financières holding mixtes définies à l'article L. 517-4 du code monétaire et financier, les mutuelles et les unions régies par les dispositions du livre II du code de la mutualité ainsi que les unions mutualistes de groupe définies à l'article L. 111-4-2 du même code, les institutions de prévoyance, les unions d'institutions de prévoyance et les sociétés de groupe assurantiel de protection sociale régies par le titre 3 du livre 9 du code de la sécurité sociale ou par l'article L. 727-2 du code rural constituent un ensemble dont la cohérence ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles établit et publie des comptes combinés. Pour ces entités, l'obligation d'établir des comptes combinés se substitue à l'obligation d'établir des comptes consolidés ou combinés en cas d'existence d'un groupe consolidé ou combiné au sein du périmètre de combinaison ».

Les institutions de prévoyance APICIL PREVOYANCE et A2VIP, et la mutuelle APICIL MUTUELLE sont membres de la SGAPS APICIL. Elles sont signataires à ce titre de la convention d'affiliation qui dispose notamment que la SGAPS APICIL a pour objectif :

- De nouer et de gérer des liens de solidarité financière importants et durables,
- D'établir et de conduire la politique commerciale des organismes affiliés,
- De définir les axes de la politique de communication au sein du Groupe,
- D'établir la politique de tarification, la politique de prise et de partage de risques des organismes affiliés ainsi que les politiques en matière de cession et d'acceptation en réassurance,
- De définir les principes et les orientations en matière de gestion financière,

- De veiller à ce que chaque organisme affilié soit en mesure d'assurer ses obligations réglementaires.

Par ailleurs, plusieurs entités ont entre-elles soit des dirigeants communs, soit des membres de conseil d'administration communs.

Les institutions de prévoyance APICIL PREVOYANCE et A2VIP, et la mutuelle APICIL MUTUELLE sont membres de l'association de gestion APICIL Transverse. Ils partagent ainsi, en tout ou partie, des moyens généraux du Groupe APICIL tant en termes de ressources humaines qu'en termes de moyens techniques.

En complément, les entités ont établi entre elles un comportement commercial, technique et financier commun. Suivant les organismes du périmètre de combinaison, ces aspects sont renforcés par l'existence d'agences communes, et / ou la distribution de produits en partenariat, et / ou l'adhésion à la SAS ACTIL (tiers payant), et / ou l'adhésion à l'UGM Unalis, et / ou une approche coordonnée sur Solvabilité 2.

L'association SESAME consolidée par intégration globale depuis 2021 est combinée.

### **5.3.2 Entreprises consolidées**

Les entreprises sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées par une ou plusieurs entités comprises dans le périmètre de combinaison. Les entreprises dont le groupe APICIL détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

APICIL EPARGNE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le Code des Assurances, est consolidée par intégration globale du fait des liens capitalistiques qui la lie à APICIL PREVOYANCE et APICIL EPARGNE RETRAITE (Ex-Gresham). APICIL EPARGNE est détenue à hauteur de 70,36% par APICIL PREVOYANCE, le reste du capital étant détenu par APICIL EPARGNE RETRAITE.

THE ONE LIFE HOLDING et THE ONE LIFE COMPANY, sociétés de droit luxembourgeois détenant une succursale en France sont consolidées par intégration globale du fait des liens capitalistiques qui la lie à APICIL PREVOYANCE et APICIL EPARGNE.

APICIL EPARGNE RETRAITE (ex-GRESHAM), société anonyme à conseil d'administration régie par le code des assurances, est détenue à 100% par APICIL PREVOYANCE moins une action par APICIL EPARGNE. Elle est consolidée par intégration globale.

GRESHAM BANQUE, société anonyme à conseil d'administration régie par le code Monétaire et Financier est détenue à 100% par APICIL PREVOYANCE et une action par Apicil Epargne. Elle est consolidée par intégration globale.

APICIL ASSET MANAGEMENT, société anonyme à conseil d'administration, a une activité de gestion de portefeuille. Elle est détenue à 99,99% par GRESHAM BANQUE et à 0,01% par APICIL PREVOYANCE. APICIL ASSET MANAGEMENT est consolidée par intégration globale.

Infoplacement.fr, Société par Actions Simplifiée, s'occupe de la promotion et de la publicité des sociétés Epargne et services financiers du Groupe. Elle est consolidée par intégration globale, détenue par APICIL EPARGNE à hauteur de 95% et par GRESHAM BANQUE à hauteur de 5%.

GRESHAM IMMOBILIER SNC est détenue par APICIL PREVOYANCE à hauteur de 95% et par GRESHAM BANQUE à hauteur de 5%. Elle est consolidée par intégration globale.

La SAS BAUME IMMOBILIER est une SAS détenue à 43,18% par APICIL EPARGNE, 26,18% par APICIL EPARGNE RETRAITE (ex-GRESHAM) et 30,65% par APICIL PREVOYANCE. Elle est consolidée par intégration globale.

APICIL PRECI, Société par Actions Simplifiée, détenue à 100% par APICIL PREVOYANCE est consolidée par intégration globale.

Les sociétés du Groupe ALPHEYS sont détenues directement et indirectement par APICIL PREVOYANCE à hauteur de 40%. Elles sont consolidées par intégration proportionnelle. La SAS EQUITIM, la SAS ACTIL et la SCI APICIL PART DIEU, ALIQUIS CONSEIL détenues respectivement à 70%, 70 %, 60% et 82,85% par APICIL PREVOYANCE sont consolidées par intégration globale avec intérêts minoritaires.

APICIL SERVICE PROTECTION SOCIALE est détenue à hauteur de 99,61 % via APICIL PREVOYANCE et 0,39 % via APICIL MUTUELLE.

La SAS PSD COURTAGE intégrée dans le groupe depuis 2021 est consolidée par intégration globale à hauteur de 100%.

Les entités BLUELINEA et BLUELINEA SERVICES entrées dans le périmètre groupe en 2022 sont consolidées à hauteur de 60,40% en intégration globale.

La société VERALTI entrée dans le groupe en 2022 est intégrée globalement à 100%.

### **5.3.3 Entreprises exclues du périmètre de combinaison**

Les institutions de retraite complémentaire du Groupe APICIL sont exclues du périmètre. Elles font l'objet de comptes consolidés établis par la Fédération AGIRC-ARRCO.

Les associations APICIL Transverse et APICIL SANTE PREVOYANCE (associations loi 1901 qui gèrent les moyens généraux des entités historiques sans moyens propres du Groupe APICIL) sont exclues du périmètre de combinaison car leurs résultats sont enregistrés pour leur quote-part dans les comptes individuels des entreprises combinées. D'autre part, ils ne disposent pas d'actifs ou de passifs significatifs dont la non consolidation serait de nature à altérer l'image fidèle fournie par les comptes consolidés. Ce cas d'exclusion est prévu par l'article 1011 du Règlement n° 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison applicables aux entreprises d'assurances.

Les SCI de placement détenues par les entités combinées sont exclues du périmètre de combinaison pour les raisons suivantes :

- elles sont détenues pour la représentation des engagements techniques d'assurances du Groupe
- leurs résultats sont constatés dans l'exercice dans les résultats des entreprises combinées.

Là encore, il s'agit d'un cas d'exclusion prévu par l'article 1011 du Règlement n° 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les entités du groupe détiennent dans leurs portefeuilles des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières dédiés en représentation de leurs engagements d'assurance. Il ne s'agit pas de participations stratégiques. Leur exclusion du périmètre de combinaison n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés.

Enfin, en vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de combinaison si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés. Certaines participations répondant à ces critères ne sont pas consolidées. Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers combinés.

### **5.3.4 Définition des autres activités**

Sont classées en autres activités :

- les activités d'APICIL PRECI (opérations de courtage)
- les activités d'ACTIL (tiers payant)
- les activités d'APICIL ASSET MANAGEMENT (activité de gestion de portefeuille)
- les activités de GRESHAM IMMOBILIER
- les activités d'EQUITIM
- les activités de BLUELINEA et BLUELINEA SERVICES
- les activités d'ALIQUIS CONSEIL
- les activités de PSD COURTAGE
- les activités du groupe ALPHEYS
- les résultats groupe provenant de la location des immeubles d'exploitation

### **5.3.5 Définition des activités bancaires**

Par ailleurs depuis 2016 et compte-tenu de l'entrée de GRESHAM BANQUE dans le Groupe APICIL, une activité est identifiée dans le compte de résultat dans la colonne « Activités bancaires ».

## **5.4 Règles et méthodes comptables**

### **5.4.1 Méthodes de combinaison**

La combinaison est une agrégation des comptes, après retraitements d'homogénéisation et élimination des comptes réciproques des entreprises constituant le Groupe combiné.

Pour les entreprises combinées, l'agrégation consiste en une addition du patrimoine et du résultat des entités. Le fonds d'établissement correspond alors au cumul des fonds et capital social de ces entités.

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- L'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes combinés l'intégralité du patrimoine et des comptes de résultats de l'entité intégrée en faisant apparaître la part dans les capitaux propres et dans le résultat des intérêts du Groupe et des intérêts des associés minoritaires.
- L'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint. La différence essentielle avec l'intégration globale consiste en ce que l'intégration dans les comptes de l'entité consolidante des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entité sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entité détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs.
- La mise en équivalence lorsque le pourcentage de participation est supérieur à 20% mais n'est pas majoritaire (influence notable). Les titres détenus sont alors substitués par la quote-part de capitaux propres, y compris le résultat, détenue par le Groupe.



## **5.4.2 Date de clôture des exercices des entités combinées**

Toutes les entreprises incluses dans le périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

## **5.4.3 Méthodes préférentielles**

Le Groupe applique les méthodes suivantes considérées comme préférentielles :

- Les coûts et prestations de retraites ainsi que les prestations assimilées (indemnités de départ, compléments de retraite, couverture médicale, prestation de maladie et prévoyance au bénéfice du personnel actif et retraité, mis à la charge du groupe combiné, sont provisionnés et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.
- Le Groupe n'a pas retraité les provisions d'assurances Vie comptabilisées dans les comptes sociaux pour les besoins de la combinaison. Néanmoins, la méthode préférentielle préconisée dans le règlement 2000-05 est respectée, les taux d'escompte retenus pour actualiser les provisions étant en effet au plus égaux aux taux de rendements prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

## **5.4.4 Résultat exceptionnel**

Les produits et les charges de l'exercice sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître par différence les éléments du résultat courant et le résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel exprime le résultat réalisé en raison des événements non récurrents, qui ont pris naissance au cours de l'exercice, dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise.

## **5.4.5 Méthodes et règles d'évaluation**

### **5.4.5.1 Ecarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur valeur d'entrée. Cette valeur d'entrée correspond à la valeur d'utilité à la date d'acquisition. Le principe de la valeur d'utilité n'interdit pas que les valeurs comptables puissent être représentatives de celle-ci.

Au cas d'espèce pour les acquisitions réalisées en 2015 et 2016, les valeurs comptables des entreprises acquises étaient représentatives de la valeur d'utilité à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé et amorti sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

L'écart d'acquisition négatif est inscrit au passif des comptes consolidés au niveau des provisions pour risques et charges. Il est rapporté au résultat, selon un plan de reprises

de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition nets à la clôture s'élèvent à 65,2 M€. Le détail par entités est présenté en note 8.1 Ecarts d'acquisition dans la partie 8. Annexes Bilan.

#### **5.4.5.2 Ecarts d'évaluation**

##### **Engagements de tables**

Lors de l'acquisition des titres GRESHAM HOLDING, un passif a été reconnu pour 9,4 M€ représentant l'écart entre les provisions mathématiques constituées dans les comptes sociaux de la compagnie d'assurances GRESHAM et les mêmes engagements calculés avec les tables réglementaires en vigueur.

#### **5.4.5.3 Les placements financiers**

##### **Terrains et constructions**

Les placements immobiliers sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient net de frais. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation des actifs concernés. Chaque élément de l'actif ayant une utilisation différente ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement spécifique (selon règlement CRC 2002-10).

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction d'expertises quinquennales actualisées annuellement par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

##### **Part de sociétés civiles immobilières**

Les parts de sociétés civiles immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat, diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

##### **Titres à revenus variables**

Les titres à revenu variable sont comptabilisés à leur coût historique : valeur d'acquisition hors frais ou valeur d'apport.

La valeur de réalisation des titres à revenu variable est déterminée selon la nature du titre concerné. Les titres cotés sont évalués au dernier cours de l'exercice. Les titres non cotés sont évalués en tenant compte de l'actif net de l'entreprise, corrigé des plus ou moins-values latentes, et de leur valeur probable de négociation dans le cadre de conditions normales de marché. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

Les dispositions contenues dans l'avis n° 2002-F du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 relatives aux provisions à caractère durable ont été appliquées.

Cet avis précise qu'une présomption de dépréciation à caractère durable (pour les titres autres que les titres amortissables) existe si le placement (non immobilier) a été en moins-value latente significative durant la période de six mois consécutifs précédant l'arrêt des comptes.

Le niveau de moins-values latentes significatives peut être défini pour les actions françaises en fonction de la volatilité constatée, soit 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils.

Le Groupe APICIL a appliqué le critère de 20% à la clôture de l'exercice, en ligne avec la position de place.

Néanmoins, la comptabilisation d'une provision pour dépréciation à hauteur de la moins-value latente constatée sur ces titres n'a pas de caractère obligatoire. Chaque titre présumé à déprécier peut faire l'objet d'une analyse spécifique. La valeur d'inventaire recouvrable des titres concernés peut être notamment étudiée de manière prospective en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements sur un horizon long terme.

Pour évaluer le montant de la dépréciation à caractère durable à constater, la valeur vénale a été généralement retenue, même si les entités n'ont pas l'intention de céder les titres à brève échéance.

A noter, certains titres obligataires sont à caractère perpétuel et ne sont remboursés qu'à l'option de l'émetteur. Pour cette catégorie de titres notamment, une valeur recouvrable tenant compte de l'horizon de détention des titres peut être calculée en cas de risque de dépréciation générée par la seule référence à la valeur boursière.

La valeur recouvrable combine alors :

- la valeur de marché, actualisée à un taux égal au taux sans risque, auquel on ajoute le « spread » observé sur le marché pour l'actif concerné et estimé de façon prudente ;
- l'horizon de détention dépendant à la fois de la rotation observée sur les actifs du canton et de la durée des passifs investis.

### **Titres à revenus fixes**

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés pour leur prix d'achat hors coupon couru. Les moins-values latentes éventuelles de ces actifs, relevant de l'article R.343-9 ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, quand il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en partie ou en totalité, ses engagements, une provision est constituée à due concurrence.

Les prêts et autres créances font l'objet de provisions spécifiques en cas de risque de défaillance ou de contrepartie.

La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre est rapportée au résultat, selon une méthode actuarielle, sur la durée restant à courir jusqu'à la date du remboursement.

Au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont inscrites dans le poste « Placements ». Les intérêts acquis et non échus sont enregistrés au compte de résultat.

### **Unités de comptes**

Les contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

#### **5.4.5.4 La réserve de capitalisation**

Cette réserve est classée dans les fonds propres combinés du Groupe. Les mouvements de l'exercice pour les dotations et les reprises sont éliminés.

#### **5.4.5.5 Les opérations techniques d'assurance**

##### **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement du capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer, augmentée, le cas échéant, des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les tables de mortalité utilisées sont reconnues comme adéquates : ce sont soit les tables réglementaires, soit des tables d'expérience certifiées par un actuaire indépendant.

##### **Provisions pour participations aux bénéfiques**

Les provisions pour participations aux bénéfiques se composent d'une provision pour participations aux bénéfiques exigibles et éventuellement d'une provision pour participations aux bénéfiques différées.

La provision pour participations aux bénéfiques exigibles comprend les montants identifiables, issues d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfiques, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions d'assurance Vie.

La provision pour participations aux bénéfiques différées comprend la provision pour participations aux bénéfiques inconditionnelles qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés et la provision pour participations aux bénéfiques conditionnelles dont l'enregistrement de la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Une provision pour participations aux bénéfiques différées relative aux opérations d'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation en combinaison a été constituée. En effet, les pronostics macro-économiques anticipent des scénarii à moyen terme de hausse des taux obligataires. Or, en cas de cession en moins-values des titres affectant la réserve de capitalisation, cette reprise affectera le montant des participations aux excédents distribué aux participants.

Il a été mené une analyse de l'ensemble des portefeuilles Epargne pour déterminer la quote-part de moins-values obligataires susceptibles d'être concrétisée avec une forte probabilité. Le taux de participation aux excédents contractuellement défini pour les contrats placés sur les cantons concernés permet alors de définir un montant de participation aux excédents à provisionner.

La quote-part est déterminée en combinant les critères suivants :

- Situation de collecte nette négative
- Taux de rendements futurs attendus (TAC)
- Instructions de politique de gestion financière déclinées en commissions financières
- Existence d'un instrument de couverture
- Nature du canton (l'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation relative aux opérations réalisées sur un plan d'épargne retraite populaire (PERP) et de son

homologue d'entreprise (PERE) doit donner lieu à constatation d'une participation aux bénéfices différée inconditionnelle réglementaire).

Pour cette clôture, et comme les années précédentes, les provisions pour égalisation constatées dans les comptes individuels au titre des contrats spécifiques avec clause de participation aux résultats et calcul de provision pour égalisation des risques ont été retraités en provisions pour participations aux bénéfices, ces provisions représentant des engagements certains pour le Groupe car définitivement acquis aux participants de ces contrats.

### **Provision pour aléas financiers**

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif. Elle est constituée dès lors que les intérêts garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs.

La réglementation exige de comparer :

- d'une part, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième,
- d'autre part le taux moyen d'actualisation égal au rapport du montant total des intérêts techniques sur le montant moyen des provisions mathématiques.

Si le 1er terme est inférieur au deuxième, il y a alors lieu de procéder au recalcul des provisions mathématiques en actualisant les paiements futurs à l'aide d'un des trois taux autorisés par la réglementation.

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas eu à constituer une telle provision.

### **Provision d'égalisation**

A l'exception des provisions pour égalisation des contrats particuliers évoqués précédemment, seules les provisions constituées dans les comptes statutaires ayant pour objet de faire face à des événements caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (risques atomiques, macro-économiques, naturels, de pollution) sont conservées dans les comptes combinés. Aucune provision n'était dans ce cas au 31 décembre.

### **Incidence de l'étalement des changements d'estimation**

Dans les comptes individuels, l'étalement des incidences de changement d'estimation peut être pratiqué dans les cas suivants :

- Changement de tables imposé par la réglementation,
- Changement de taux imposé par la réglementation,
- Engagements nouveaux imposés par la réglementation.

Dans les comptes combinés, ces options d'étalement ne sont toutefois pas toujours autorisées et l'intégralité des engagements doit alors être constituée.

### **Provision globale de gestion**

La provision globale de gestion est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Elle est déterminée, pour chaque ensemble homogène de contrats, à partir d'un compte prévisionnel des charges et des produits futurs de gestion au titre de chacun des exercices clos pendant la durée de ceux-ci. Le groupe APICIL retient comme niveau de regroupement pour un ensemble homogène de contrats le canton contractuel financier. Le calcul est effectué à la maille (fonds en Euros x TMG). Mais les résultats sont agrégés à la maille canton financier car il est considéré que les contrats d'assurance d'une entité

sont des contrats d'assurance-vie gérés par les mêmes équipes dans un même outil de gestion.

Par exception, lorsqu'au sein d'un même canton, la présence de taux garantis est significative et conduit l'assureur à abandonner régulièrement une partie de ses ressources de gestion, les résultats ne sont alors pas agrégés au niveau du canton financier et le calcul de PGG est effectué au niveau de chaque TMG.

#### **5.4.5.6 Provision pour risque d'exigibilité**

La provision pour risque d'exigibilité comptabilisée dans les comptes sociaux est éliminée dans les comptes combinés (néant à la clôture de l'exercice). En effet, cette provision couvre la moins-value latente globale persistant sur le portefeuille de placements, hors titres à revenus fixes, après constitution des provisions pour dépréciation à caractère durable. Par conséquent, il est considéré que le risque d'exigibilité est déjà pris en compte lors de l'évaluation des provisions à caractère durable.

#### **5.4.5.7 Frais d'acquisition reportés (Vie)**

Lorsque des frais significatifs sont mis en œuvre au moment de l'acquisition des contrats, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés, et sont amortis sur la base du rythme de reconnaissance de ces marges futures sur un horizon économique cohérent avec la durée de vie des contrats. Le principe est de rattacher les charges aux produits sur la durée de vie du contrat.

Les frais d'acquisition reportés s'élevaient au 31 décembre 2022 à un montant de 167,9 M€. Ce stock inclut l'activation de frais d'acquisition nets des amortissements des exercices précédents.

#### **5.4.5.8 Les opérations de réassurance**

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traité, sans décalage d'exercice, sur la base des informations transmises par les cédantes ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations.

Les provisions techniques correspondent aux montants indiqués par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes.

Les titres reçus en nantissement et leur engagement de restitution sont portés au tableau des engagements reçus et donnés.

Les opérations de réassurance interne au Groupe ont été éliminées.

#### **5.4.5.9 Les opérations de substitution**

Néant

#### **5.4.5.10 Les impôts différés**

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés des entités soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et au taux réduit.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif éventuels figurent isolément au Bilan combiné, respectivement dans le poste « comptes de régularisation - Actif » et le poste « provisions pour risques et charges ».

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur la base des éléments suivants :

- Décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal
- Différence entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs
- Déficit fiscal reportable
- Plus-values en sursis d'imposition
- Retraitements de combinaison

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Jusqu'au 31 décembre 2015, le Groupe était en situation fiscale différée active, notamment en raison des mesures d'atténuation prévues dans le cadre de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles. Ces actifs d'impôts étant dépendant pour leur réalisation de bénéfices futurs, par prudence, aucun actif d'impôt n'avait été comptabilisé.

Depuis 2016, compte-tenu de l'amélioration de la probabilité de recouvrement, les actifs nets d'impôts différés sont reconnus partiellement. Cette reconnaissance à l'actif est réalisée sur la base d'une analyse de recouvrabilité effectuée à partir de la nature des sources d'impôts différés, de l'origine des pertes fiscales antérieures, des perspectives d'avenir sur la base de budgets prévisionnels à cinq ans.

Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables. Le taux d'impôt utilisé à la clôture de l'exercice tient compte des dispositions législatives votées dans la dernière loi de finances, à savoir une baisse progressive du taux d'impôt. Le groupe a retenu un taux moyen de 25,83 % au 31 décembre 2022 (28,69 % pour le Luxembourg).

#### **5.4.5.11 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement CRC 00-06 relatif aux passifs applicables à compter du 1er janvier 2002. Elles sont déterminées pour chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Sont généralement inclus dans ce poste, les provisions pour litiges, les provisions pour

engagements de retraites, les provisions pour médailles du travail, les provisions pour gros entretiens.

Les écarts d'acquisition négatif sont comptabilisés sous cette rubrique.

#### Engagements de retraite

A la clôture de l'exercice, les principaux engagements du Groupe en matière d'indemnités de départs en retraite, en application de la convention collective, fait l'objet d'un contrat souscrit auprès d'une entité du Groupe. L'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

#### Provision pour médaille du travail

La recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2203-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, les médailles du travail entrent dans celui du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs qui conduit à constituer des provisions au titre de ces engagements dans les comptes individuels des sociétés consolidées.

A la clôture de l'exercice, le Groupe a couvert l'essentiel de ses engagements en souscrivant un contrat d'assurance auprès d'une entité du Groupe. De la même façon que pour les engagements de retraite, l'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

#### **5.4.5.12 Ventilation des produits financiers**

Le compte de résultats combiné ventile l'ensemble des produits financiers relatifs aux activités d'assurances entre Vie et Non Vie. S'agissant des produits financiers générés par les fonds propres et classés dans les comptes sociaux en compte de résultat non technique, ils ont été répartis entre Vie et Non Vie. Depuis 2016, compte tenu de l'entrée en vigueur des règles Solvabilité 2, la ventilation entre Vie et Non Vie est établie selon le rapport existant entre provisions techniques Vie et Non Vie au 31 décembre de l'exercice.

#### **5.4.5.13 Eliminations des opérations réciproques intersectorielles**

Lorsque des éliminations réciproques intersectorielles conduisent à présenter un résultat déséquilibré des activités concernées (assurances Vie et Non Vie, activités bancaires et autres activités), en particulier lorsqu'il s'agit d'éliminer des charges provenant de moyens mis à disposition par des entités du Groupe appartenant à un secteur différent, une écriture de combinaison a été enregistrée pour réaffecter les dépenses opérationnelles aux activités qui les ont réellement consommées.



## **5.5 Fiscalité**

### **5.5.1 Régime fiscal**

Les SA faisant partie du périmètre de la combinaison comptable, sociétés commerciales (APICIL EPARGNE, APICIL LIFE France, APICIL EPARGNE RETRAITE (ex-GRESHAM), GRESHAM BANQUE, APICIL AM et APICIL PRECI) sont soumises depuis l'origine à l'Impôt société.

Les Institutions de Prévoyance et les Mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité sont entrées en fiscalité de droit commun au 1er janvier 2012. Cette entrée en fiscalité s'est traduite par :

- Un impôt sur les résultats imposés au taux de droit commun
- De nouveaux impôts et taxes : Contribution économique territoriale (CET : CVAE et CFE),
- Taxe d'apprentissage, Taxe sur les excédents de provisions.

Néanmoins, l'entrée en fiscalité était assortie d'un assujettissement progressif à l'impôt sur les sociétés : en présence d'un bénéfice fiscal, l'impôt sur les sociétés était exigible à hauteur de 40% de son montant en 2012 et de 60% en 2013, sous réserve de constituer une réserve spéciale de solvabilité lors de l'affectation des résultats. L'impôt sur les sociétés s'applique à l'ensemble des résultats depuis 2014.

Le principe de l'entrée en fiscalité est basé sur un bilan d'entrée établi au 1er janvier 2012. Ce bilan a été établi à partir du bilan comptable au 31 décembre 2011 et en application des mesures d'accompagnement prévues par la lettre de la DLF du 26 décembre 2012.

Les actifs immobiliers ou financiers ont été valorisés au bilan d'entrée à la plus élevée des deux valeurs suivantes : valeur vénale à la date d'entrée en fiscalité ou valeur brute d'acquisition au bilan comptable. L'éventuel écart de réévaluation fiscale résultant de la différence positive entre la valeur vénale et la valeur nette comptable du bien à la date d'entrée en fiscalité fait l'objet d'un suivi extracomptable. L'éventuelle dépréciation d'un actif inscrit au bilan d'entrée est déterminée par référence à la valeur fiscale de l'actif à cette date.

Les provisions au passif, principalement les provisions techniques, ont fait l'objet d'un classement au bilan d'entrée selon qu'elles correspondent à des provisions ou charges fiscalement déductibles ou non en application des textes en vigueur. Toute provision classée comme non déductible ne fera pas l'objet d'une taxation lors de sa reprise, inversement une provision déductible sera imposée lors de sa reprise, la charge réelle couverte étant elle-même déduite du résultat imposable.

### **5.5.2 Intégration fiscale**

Compte-tenu de l'évolution du périmètre de la combinaison comptable, et notamment le changement d'entité combinante, la SGAPS APICIL s'est constituée à compter du 1er janvier 2017 tête de groupe d'intégration fiscale (régime des articles 223 A et suivants du CGI), avec un périmètre très proche de celui de la combinaison comptable.

Pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dans l'intégration fiscale, chaque société intégrée verse à la société tête de groupe, à titre de participation au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de

l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société aurait bénéficié en l'absence d'intégration. Il en est de même pour les contributions afférentes à l'impôt sur les sociétés.

Les économies d'impôts réalisées par le Groupe, notamment grâce aux déficits, sont conservées chez la société tête de groupe, et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Chaque société intégrée enregistre la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. Au titre de l'exercice où les sociétés intégrées redeviendront bénéficiaires, la société tête de groupe supportera alors une charge d'impôt.

Hors variation des impôts différés, la charge d'impôt du groupe est de 5 M€.

La variation des impôts différés actifs nets est une charge en combinaison de près de 23,2 M€ en 2022.

## 6. ANNEXE AU BILAN

### 6.1 Ecart d'acquisition

K€

Ecart d'acquisition	31/12/2022			Valeur nette
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	
APICIL EPARGNE RETRAITE (ex GRESHAM)	523	523		0
SAS EQUITIM	12 724			12 724
THE ONELIFE HOLDING	44 067	18 952		25 115
ALIQUIS CONSEIL (ex PROFINANCE)	3 263	2 320		943
APICIL SANTE PROTECTION SOCIALE	296			296
APICIL ASSET MANAGEMENT	2 388			2 388
GROUPE BLUELINEA	11 634			11 634
GROUPE ALPHEYS	12 098			12 098
<b>Total</b>	<b>86 993</b>	<b>21 795</b>		<b>65 199</b>

Un écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre combiné du Groupe Bluelinea a été constaté dans l'exercice pour un montant de 11,6 M€.

Un ajustement lié à l'écart d'acquisition temporaire comptabilisé en 2021 du Groupe Alpheys a été constaté dans les comptes pour le porter à 12,1 M€.

### 6.2 Actifs incorporels

K€

Actifs incorporels	Valeur brute	31/12/2022		31/12/2021	
		Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'établissement	61	54	7	7	7
Fonds de commerce	14 576	4 082	10 494	5 322	5 322
Logiciels	35 350	24 837	10 513	24 187	24 187
Autres immobilisations incorporelles	63 949	38 064	25 885	6 841	6 841
Ecart d'acquisition	86 993	21 795	65 199	47 642	47 642
<b>Total</b>	<b>200 930</b>	<b>88 833</b>	<b>112 097</b>	<b>83 998</b>	<b>83 998</b>

### 6.3 Placements des entreprises d'assurance

Etat récapitulatif des placements - Assurance	31/12/2022					K€
	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente	
Placements immobiliers	172 280	30 769	141 511	230 206	88 695	
Actions et autres titres à revenu variable	227 818	25 262	202 556	136 181	-66 375	
Parts d'OPCVM actions	801 989	29 040	772 949	885 003	112 014	
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 276 958	12 231	6 264 727	5 618 566	-646 162	
Parts d'OPCVM obligataires	584 179	0	584 179	581 706	-2 473	
Autres placements	0	0	0	0	0	
Prêts	125 724	0	125 724	126 305	581	
Dépôts	112 071	0	112 071	113 617	1 546	
<b>Total des placements</b>	<b>8 301 020</b>	<b>97 302</b>	<b>8 203 718</b>	<b>7 691 583</b>	<b>-567 406</b>	
<b>Engagements non libérés</b>	<b>55 272</b>		<b>55 272</b>			
<b>Placements des entreprises d'assurance au Bilan Actif</b>	<b>8 356 292</b>	<b>97 302</b>	<b>8 258 989</b>			

### 6.4 Placements des entreprises bancaires

Etat récapitulatif des placements - Entreprises bancaires	31/12/2022					K€
	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente	
Placements immobiliers						
Actions et autres titres à revenu variable						
Parts d'OPCVM actions						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Parts d'OPCVM obligataires						
Autres placements	4		4	4	0	
<b>Total des placements</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	

### 6.5 Placements représentant les engagements en unités de compte

Etat récapitulatif des placements - Unités de compte	31/12/2022					K€
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente		
Placements immobiliers	1 718 840	1 718 840	1 718 840		0	
Actions et autres titres à revenu variable	8 822	8 822	8 822		0	
Parts d'OPCVM actions	3 867 060	3 867 060	3 867 060		0	
Obligations et autres titres à revenu fixe	869 991	869 991	869 991		0	
Parts d'OPCVM obligataires	6 487 659	6 487 659	6 487 659		0	
<b>Total des placements</b>	<b>12 952 373</b>	<b>12 952 373</b>	<b>12 952 373</b>		<b>0</b>	

## 6.6 Placements des autres entreprises

K€

Etat récapitulatif des placements - Autres entreprises	31/12/2022				
	Valeur brute	Amortissements et Provision	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - value latente
Terrains					
Constructions	0		0	0	0
Immobilisations en cours	312 840		312 840	312 840	0
Titres de participations et titres immobilisés	6 262		6 262	6 262	0
Autres créances immobilisées	1 121		1 121	1 121	0
Valeurs mobilières de placements	1 355	280	1 075	1 075	0
<b>Total des placements</b>	<b>321 577</b>	<b>280</b>	<b>321 298</b>	<b>321 298</b>	<b>0</b>

## 6.7 Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

K€

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	31/12/2022		
	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour prestations à payer	213 668	34 211	247 879
Provisions mathématiques de rentes	116 589	62 237	178 826
Autres provisions techniques	18 223	16 463	34 686
<b>Total</b>	<b>348 480</b>	<b>112 911</b>	<b>461 391</b>

## 6.8 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

K€

Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Primes restant à émettre			
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	421 192	506	420 686
Créances nées d'opérations de réassurance	66 131		66 131
<b>Total</b>	<b>487 323</b>	<b>506</b>	<b>486 816</b>
Dont créances à moins d'un an	487 323	506	486 816
Dont créances de un à cinq ans			
Dont créances à plus de cinq ans			

## 6.9 Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

K€

Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	31/12/2022	31/12/2021
	Net	Net
Autres concours à la clientèle	3 877	4 407
Comptes ordinaires débiteurs	114	27
<b>Total</b>	<b>3 990</b>	<b>4 434</b>

## 6.10 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

K€

Créances sur les entreprises du secteur bancaire	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Avoir en banques des entreprises d'assurances	187 928		187 928
Avoir en banques des entreprises bancaires	288 986		288 986
Avoir en banques des autres entreprises	79 594		79 594
<b>Total</b>	<b>556 508</b>		<b>556 508</b>
Dont créances à moins d'un an			556 508
Dont créances de un à cinq ans			
Dont créances à plus de cinq ans			

## 6.11 Autres créances

K€

Autres créances	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	<b>455</b>		<b>455</b>
Entreprise d'assurance	395		395
Entreprise bancaire			
Autres entreprises	60		60
<b>Etat, organismes sociaux</b>	<b>34 694</b>		<b>34 694</b>
Entreprise d'assurance	4 416		4 416
Entreprise bancaire			
Autres entreprises	30 278		30 278
<b>Autres créances</b>	<b>205 475</b>	<b>262</b>	<b>205 213</b>
Entreprise d'assurance	158 017		158 017
Entreprise bancaire	1 107		1 107
Autres entreprises	46 351	262	46 089
<b>Total</b>	<b>240 624</b>	<b>262</b>	<b>240 362</b>
Dont créances à moins d'un an	130 889	262	130 627
Dont créances de un à cinq ans	106 621		106 621
Dont créances à plus de cinq ans	3 114		3 114

## 6.12 Autres actifs

K€

Autres actifs	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Entreprise d'assurance	2 849	1 874	975
Entreprise bancaire	81	79	2
Autres entreprises	8 150	6 779	5 456
<b>Autres Immobilisations corporelles</b>			
<b>Total</b>	<b>15 387</b>	<b>8 839</b>	<b>6 548</b>

## 6.13 Compte de régularisation – Actif

K€

Compte de régularisation – Actif	31/12/2022	31/12/2021
<b>Frais d'acquisitions reportés</b>	<b>167 892</b>	<b>140 890</b>
Entreprise d'assurance	167 892	140 890
Entreprise bancaire		
Autres entreprises		
<b>Charges de gestion constatées</b>	<b>15 241</b>	<b>14 039</b>
Entreprise d'assurance	13 169	13 172
Entreprise bancaire	5	5
Autres entreprises	2 005	862
<b>Intérêts courus non échus</b>	<b>67 473</b>	<b>72 999</b>
Entreprise d'assurance	67 473	72 999
Entreprise bancaire		
Autres entreprises		
<b>Autres</b>	<b>8 091</b>	<b>6 336</b>
Entreprise d'assurance		
Entreprise bancaire	8 091	6 336
Autres entreprises		
<b>Total</b>	<b>267 352</b>	<b>234 264</b>

## 6.14 Capitaux propres du Groupe

K€

Variation des capitaux propres	Fonds équivalents	Réserves combinées	Résultat de l'exercice	Autres	Total des capitaux propres
<b>Situation à la clôture N-1</b>	<b>18 110</b>	<b>1 159 459</b>	<b>42 617</b>		<b>1 220 186</b>
Affectation du résultat N-1		42 207	-42 207		0
Mouvements sur les réserves		3 169			3 169
Mvmnts sur les réserves Intégration au périmètre		5 042			5 042
Mvmnts sur les réserves Sortie du périmètre	-1 959	-112 800	-410		-115 168
Résultat de l'exercice N		0	48 195		48 195
<b>Situation à la clôture N</b>	<b>16 151</b>	<b>1 097 078</b>	<b>48 195</b>		<b>1 161 424</b>

## 6.15 Contribution des entreprises aux capitaux propres part du Groupe

K€

Contribution des entreprises combinées au capitaux propres	Résultats nets	Capitaux propres	Total
APICIL Prévoyance	1 768	551 244	552 969
APICIL Mutuelle	9 481	243 892	253 373
APICIL Epargne	3 075	223 639	226 714
SGAPS APICIL	7 039	25 861	32 900
THE ONELIFE COMPANY	19 039	10 774	29 813
THE ONELIFE HOLDING	-411	26 619	26 208
SAS Baume Immobilier	903	13 966	14 869
ALPHEYS HOLDING	-79	11 256	11 177
A2VIP	712	7 712	8 424
Gresham Banque	1 038	6 205	7 243
SAS EQUITIM	6 374	-368	6 005
BLUELINEA	-973	5 264	4 291
Apicil Asset Management	399	3 847	4 245
ALPHEYS	-370	1 307	895
VERALTI	449	0	449
Aliquis conseil (ex Profinance)	934	-504	430
Infoplacement.fr	18	216	233
APICIL Preci	61	111	171
Gresham Immobilier	-1	107	105
ACTIL SAS	53	45	97
SESAME	1	1	3
PSD COURTAGÉ	-13	-25	-38
SUPPORTFI	-199	21	-178
APICIL SANTE PROTECTION SOCIALE	-13	-353	-366
BLUELINEA SERVICES	-168	-243	-411
ALPHEYS Invest	117	-2 421	-2 303
SCI APICIL PART-DIEU	-633	-1 964	-2 597
APICIL EPARGNE RETRAITE (ex GRESHAM)	-589	-2 458	-3 047
ALPHEYS PARTENAIRES	185	-10 417	-10 251
<b>Total</b>	<b>48 195</b>	<b>1 113 333</b>	<b>1 161 424</b>

## 6.16 Passifs subordonnés

Apicil Prévoyance a émis le 17 novembre 2015 un premier emprunt obligataire subordonné pour un nominal de 150 M€, échéance 10 ans. Les titres, placés auprès d'investisseurs institutionnels, ont été émis au pair et admis à la cotation de la bourse de Luxembourg. Ils portent un intérêt de 5,25% par an.

Le 24 octobre 2019 Apicil Prévoyance a émis un second un emprunt obligataire subordonné pour un nominal de 250 M€, échéance 10 ans. Les titres, placés auprès d'investisseurs institutionnels, ont été émis au pair et admis à la cotation de la bourse de Luxembourg. Ils portent un intérêt de 4,00% par an.



Ces emprunts, constatés sous la rubrique « passifs subordonnés » du bilan, permettent au Groupe de renforcer ses fonds propres prudentiels, dans un contexte de taux bas et de croissance de l'activité et de développement de ses métiers.

## 6.17 Provisions techniques

K€

Ventilation des provisions techniques brutes de cessions en réassurance	31/12/2022		
	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres à payer	735 654	239 934	975 588
Provisions d'assurance vie		6 160 395	6 160 395
Participation aux bénéfices	36 098	299 091	335 189
Provisions pour égalisation	0	0	0
Provisions mathématiques de rentes	437 759		437 759
Autres provisions techniques	92 591	426	93 018
<b>Total</b>	<b>1 302 102</b>	<b>6 699 847</b>	<b>8 001 949</b>

K€

Ventilation des provisions techniques brutes de cessions en réassurance	31/12/2021		
	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres à payer	824 236	314 622	1 138 858
Provisions d'assurance vie		6 368 014	6 368 014
Participation aux bénéfices	43 664	254 120	297 784
Provisions pour égalisation	1 517	3 848	5 365
Provisions mathématiques de rentes	338 643		338 643
Autres provisions techniques	91 732	428	92 161
<b>Total</b>	<b>1 299 792</b>	<b>6 941 032</b>	<b>8 240 824</b>

## 6.18 Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires

K€

Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires	31/12/2022	31/12/2021
Provision exigible	231 903	220 402
Provision différée inconditionnelle		
Provision différée conditionnelle	103 286	77 382
<b>Total</b>	<b>335 189</b>	<b>297 784</b>

## 6.19 Provisions pour risques et charges

K€

<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Provisions pour pensions et autres risques et charges	23 977	19 611
Ecart d'acquisition	15	0
Provision pour gros entretiens		
Autres provisions	1 425	1 492
<b>Total</b>	<b>25 417</b>	<b>21 103</b>

## 6.20 Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

K€

<b>Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurances</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	141 913	192 536
Dettes nées d'opérations de réassurance	93 985	59 369
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	126 268	118 031
<b>Total</b>	<b>385 768</b>	<b>369 936</b>

Toutes les dettes nées d'opérations d'assurance directe et d'opérations de réassurance sont à moins d'un an.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs sont à plus d'un an.

## 6.21 Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

K€

<b>Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
	<b>Brut</b>	<b>Net</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>57 186</b>	<b>30 934</b>
A terme	57 186	30 934
<b>Autres dettes</b>	<b>230 609</b>	<b>91 604</b>
- A vue	230 609	91 604
- A terme		
<b>Total</b>	<b>287 794</b>	<b>122 538</b>

## 6.22 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

K€

<b>Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises d'assurances	4 899	13 624
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises bancaires	0	-7 543
Dettes envers des établissements de crédit des autres entreprises	7 126	4 460
<b>T</b>	<b>12 025</b>	<b>10 541</b>
Dont dettes de un à cinq ans		
Entreprise d'assurances	4 898	10 214
Entreprise bancaires		327
Autres entreprises	7 127	
Dont dettes à plus de cinq ans		
Entreprise d'assurances		
Entreprise bancaires		
Autres entreprises		
Dont emprunts bancaires à taux fixe		
Entreprise d'assurances		
Entreprise bancaires		
Autres entreprises		
Dont emprunts bancaires à taux variable ou révisable		
Entreprise d'assurances		
Entreprise bancaires		
Autres entreprises		

## 6.23 Autres dettes

K€

<b>Autres dettes</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>480</b>	<b>99</b>
Entreprises d'assurance	81	99
Entreprises bancaire	0	0
Autres entreprises	400	0
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	<b>7 195</b>	<b>7 797</b>
Entreprises d'assurance	4 141	6 613
Entreprises bancaire	0	0
Autres entreprises	3 054	1 184
<b>Etat et organismes sociaux</b>	<b>57 142</b>	<b>91 286</b>
Entreprises d'assurance	47 751	75 709
Entreprises bancaire	0	10 775
Autres entreprises	9 392	4 803
<b>Autres dettes</b>	<b>335 899</b>	<b>328 272</b>
Entreprises d'assurance	165 671	227 357
Entreprises bancaire	13 957	0
Autres entreprises	156 271	100 915
<b>Total</b>	<b>400 717</b>	<b>427 454</b>
Dont dettes à moins d'un an	272 963	328 349
Dont dettes de un à cinq ans	123 451	99 105
Dont dettes à plus de cinq ans	4 305	0

## 7. ANNEXES COMPTE DE RESULTAT

### 7.1 Produits financiers nets de charges

K€

Produits financiers nets de charges	31/12/2022			31/12/2021
	Non Vie	Vie	Total	Total
Revenus des placements	13 961	130 077	144 038	169 166
Autres produits des placements	7 040	95 265	102 306	85 307
Produits provenant de la réalisation des placements		162 116	162 116	195 951
Ajustements ACAV (plus values)		299 214	299 214	1 297 545
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	1 292	19 366	20 658	23 727
Autres charges de placement	2 974	47 735	50 708	56 687
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 483	92 436	93 920	43 121
Ajustements ACAV (moins values)		1 787 221	1 787 221	107 796
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>15 253</b>	<b>-1 260 087</b>	<b>-1 244 834</b>	<b>1 516 636</b>

### 7.2 Résultat exceptionnel

K€

Résultat exceptionnel	31/12/2022
THE ONELIFE COMPANY	1 008
BLUELINEA SERVICES	-414
Autres	-360
<b>Total</b>	<b>234</b>

### 7.3 Autres informations

K€

Autres informations	2022	2021
<b>Charges de personnel</b>	<b>157 937</b>	<b>170 550</b>
Dont en direct	79 279	79 398
Dont par l'intermédiaire d'une association de moyen ou un GIE	78 659	91 152
<b>Effectifs (nombre)</b>	<b>1 745</b>	<b>2 055</b>
Non Cadres	900	1 235
Cadres	845	820

## 7.4 Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie

K€

Compte de résultat technique de l'activité Non Vie	31/12/2022		31/12/2021	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Cotisations acquises	1 020 172	-165 253	854 920	936 057
Cotisations	1 020 172	-165 253	854 920	936 057
Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	15 253		15 253	13 304
Autres produits techniques	8 395		8 395	6 457
Charges des sinistres	788 745	-188 336	600 409	879 396
Prestations et frais payés	862 902	-115 205	747 697	846 508
Charges des provisions pour sinistres	-74 158	-73 131	-147 288	32 887
Charges autres provisions techniques	99 339	46 362	145 701	-31 665
Participation aux résultats	1 235	-4 109	-2 874	1 878
Frais d'acquisition et d'administration	104 589	-16 159	88 430	107 155
Frais d'acquisition	62 472		62 472	92 035
Frais d'administration	42 118		42 118	34 287
Commissions reçues des réassureurs		-16 159	-16 159	-19 166
Autres charges techniques	26 201		26 201	37 451
Variation de la provision pour égalisation	-7 231	3 904	-3 327	-24 115
<b>Résultat Technique de l'assurance Non Vie</b>	<b>30 942</b>	<b>-8 519</b>	<b>22 423</b>	<b>-14 282</b>
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique				
Elimination des opérations intersectorielles (1)	-19 789		-19 789	
<b>Résultat de l'exploitation courante</b>	<b>11 153</b>	<b>-8 519</b>	<b>2 633</b>	<b>-14 282</b>

(1) Cette ligne précise le montant des opérations intersectorielles qui ont été éliminées en application des principes d'homogénéité dans les comptes combinés, dans le cas où ces éliminations ne sont pas reprises dans les lignes précédentes.

## 7.5 Compte de résultat technique de l'activité Vie

K€

Compte de résultat technique de l'activité Vie	31/12/2022		31/12/2021	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Cotisations	2 514 029	-40 350	2 473 679	2 161 417
Part du compte technique dans les produits nets de placements	228 118		228 118	313 582
Ajustement ACAV (plus-values)	-620 185		-620 185	1 297 545
Autres produits techniques	56 836		56 836	66 257
Charges des sinistres	1 479 068	-65 956	1 413 112	1 577 752
Prestations et frais payés	1 551 874	-67 895	1 483 979	1 525 624
Charges des provisions pour sinistres	-72 806	1 940	-70 867	52 128
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-557 192	1 123	-556 068	1 742 919
Provisions d'assurance vie	-337 116	1 123	-335 993	-393 194
Provisions en UC	-223 727	0	-223 727	2 134 570
Autres provisions techniques	3 651		3 651	1 543
Participation aux résultats	166 033	-340	165 693	142 154
Frais d'acquisition et d'administration	132 623	-10 573	122 049	120 123
Frais d'acquisition	75 269		75 269	72 338
Frais d'administration	57 353		57 353	64 305
Commissions reçues des réassureurs		-10 573	-10 573	-16 520
Ajustement ACAV (moins-values)	868 020		868 020	107 796
Autres charges techniques	42 747		42 747	47 733
<b>Résultat Technique de l'assurance Vie</b>	<b>47 499</b>	<b>35 396</b>	<b>82 895</b>	<b>100 325</b>
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique				
Elimination des opérations intersectorielles (1)	405		405	
<b>Résultat de l'exploitation courante</b>	<b>47 904</b>	<b>35 396</b>	<b>83 300</b>	<b>100 325</b>

(1) Cette ligne précise le montant des opérations intersectorielles qui ont été éliminées en application des principes d'homogénéité dans les comptes combinés, dans le cas où ces éliminations ne sont pas reprises dans les lignes précédentes.

## 7.6 Compte de résultat du secteur bancaire

K€

<b>Compte de résultat du secteur bancaire</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts et produits assimilés	979	185
Intérêts et charges assimilés	-640	-515
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Commissions perçues	11 593	8 414
Commissions versées	-2 607	-2 233
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2	0
Gains ou pertes sur opérations de placement		
Autres produits d'exploitation	18	0
Autres charges d'exploitation	-1 761	-418
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>7 584</b>	<b>5 433</b>
Charges générales d'exploitation	-14 173	-10 418
Dotations aux amort. et dépréciations sur immobilisations corp. et incorp.	-1 540	-567
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>-8 129</b>	<b>-5 552</b>
Coût du risque	23	45
<b>Résultat de l'Exploitation Courante</b>	<b>-8 106</b>	<b>-5 507</b>
<b>Résultat de l'Exploitation Courante post transfert intersectoriel</b>	<b>58</b>	<b>-5 507</b>

## 7.7 Compte de résultat des autres activités

K€

<b>Compte d'exploitation des autres activités</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Chiffres d'affaires	112 744	89 557
Autres produits d'exploitation	1 446	2 101
Autres charges d'exploitation	-108 936	-78 151
Impôts et taxes	-3 354	-1 695
Dotations aux amortissements et provisions	-5 393	-2 902
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-3 493</b>	<b>8 910</b>
Charges et produits financiers	-1 882	-2 364
Elimination des opérations intersectorielles	11 221	0
<b>Résultat d'exploitation courante</b>	<b>5 859</b>	<b>6 548</b>



## 7.8 Autres informations sectorielles

Autres informations sectorielles	Cotisations		Provisions Techniques Brutes	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
<b>TOTAL Opérations Vie</b>	<b>2 514 038</b>	<b>2 206 541</b>	<b>19 657 610</b>	<b>20 108 131</b>
1 Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres)	33 305	22 933	303 217	308 401
3 Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	1 779	1 984	7 361	5 874
4 Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts)	1 461 410	1 200 791	13 002 645	13 499 822
5 Autres contrats individuels d'assurance vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts)	1 829	1 697	43 710	45 987
6 Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	121 849	104 898	421 855	398 753
7 Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	24 206	20 219	862 994	960 571
8 Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	854 764	787 435	4 834 741	4 662 262
9 Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à primes périodiques	319	542	17 926	21 481
11 Contrats relevant de l'article L. 144-2 mais ne relevant pas de l'article L. 143-1	2 718	9 359	114 702	159 332
19 Acceptations en réassurance (vie)	11 848	56 683	39 994	39 192
21 Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs)	9	0	1 656	-1 088
39 Acceptations en réassurance (non-vie)	0	0	6 809	7 543
<b>TOTAL Opérations Non Vie</b>	<b>1 020 163</b>	<b>1 128 088</b>	<b>1 302 268</b>	<b>1 300 916</b>
7 Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	0	0	0	0
8 Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	0	0	0	0
19 Acceptations en réassurance (vie)	0	0	0	0
20 Dommages corporels (contrats individuels) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels)	67 037	152 157	6 609	19 958
21 Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs)	845 372	899 498	1 146 020	1 088 367
39 Acceptations en réassurance (non-vie)	107 755	76 433	149 473	146 164
<b>TOTAL Activités Assurances</b>	<b>3 534 201</b>	<b>3 334 633</b>	<b>20 959 878</b>	<b>21 409 046</b>

## 8 ANNEXES AUTRES INFORMATIONS

### 8.1 Réserve de capitalisation

Le montant des réserves de capitalisation incluses dans les réserves combinées du Groupe s'élève à :

K€			
Réserves de capitalisation	Réserves dans les comptes sociaux à la clôture	Retraitement dans le résultat combiné de l'exercice	Retraitement dans les réserves combinées à l'ouverture
Part de la combinante			
Part des autres entités	274 668	-5 989	280 657
<b>Total</b>	<b>274 668</b>	<b>- 5 989</b>	<b>280 657</b>

### 8.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes, figurant au compte de résultat combiné de l'exercice, s'élève à :

Honoraires de commissariat aux comptes	2022	2021
<b>Total</b>	<b>1237</b>	<b>792</b>
Deloitte	576	302
Mazars	542	306
Autres	119	185

### 8.3 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

### 8.4 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante à raison de leurs fonctions dans les entreprises combinées ou contrôlées

Les membres des Conseils d'Administration ou de Surveillance des entités combinées ne reçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Les membres du Comité de Direction Groupe sont salariés d'APICIL Transverse.

## 8.5 Périmètre

Périmètre		2022		2021		Variation		
Entité	Méthode d'intégration	% intérêts groupe	% intérêts minoritaires	Méthode d'intégration	% intérêts groupe	% intérêts minoritaires	Type	% intérêts groupe
APICIL Epargne	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
APICIL EPARGNE RETRAITE (ex GRESHAM)	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
SAS EQUITIM	Intégration globale	70,00	30,00	Intégration globale	70,00	30,00		0,00
SGAPS APICIL	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
MBTP SE	Méthode non définie			Intégration globale	100,00		Société sortante	-100,00
Mutuelle Intégrance	Méthode non définie			Intégration globale	100,00		Société sortante	-100,00
APICIL Mutuelle	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
THE ONELIFE COMPANY	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
THE ONELIFE HOLDING	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
APICIL Prévoyance	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
A2VIP	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
APICIL Preci	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
Aliquis conseil (ex Profinance)	Intégration globale	82,45	17,55	Intégration globale	90,90	9,10	Variation de taux	-8,45
Apicil Asset Management	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
Gresham Banque	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
ACTIL SAS	Intégration globale	70,00	30,00	Intégration globale	80,00	20,00	Variation de taux	-10,00
PSD COURTAGE	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
APICIL SANTE PROTECTION SOCIALE	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
SESAME	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
VERALTI	Intégration globale	100,00					Société entrante	100,00
ALPHEYS Invest	Intégration proportionnelle	40,00		Intégration proportionnelle	40,00			0,00
ALPHEYS HOLDING	Intégration proportionnelle	40,00		Intégration proportionnelle	40,00			0,00
ALPHEYS PARTENAIRES	Intégration proportionnelle	40,00		Intégration proportionnelle	40,00			0,00
ALPHEYS	Intégration proportionnelle	40,00		Intégration proportionnelle	40,00			0,00
Infoplacement.fr	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
SUPPORTFI SAS	Intégration proportionnelle	40,00					Société entrante	40,00
SAS Baume Immobilier	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
SCI Apicil Part-Dieu	Intégration globale	60,00	40,00	Intégration globale	60,00	40,00		0,00
Gresham Immobilier	Intégration globale	100,00		Intégration globale	100,00			0,00
BLUELINEA	Intégration globale	60,40	39,60	Intégration globale			Société entrante	60,40
BLUELINEA SERVICES	Intégration globale	60,40	39,60	Intégration globale			Société entrante	60,40